

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

-----0-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----0-----
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT

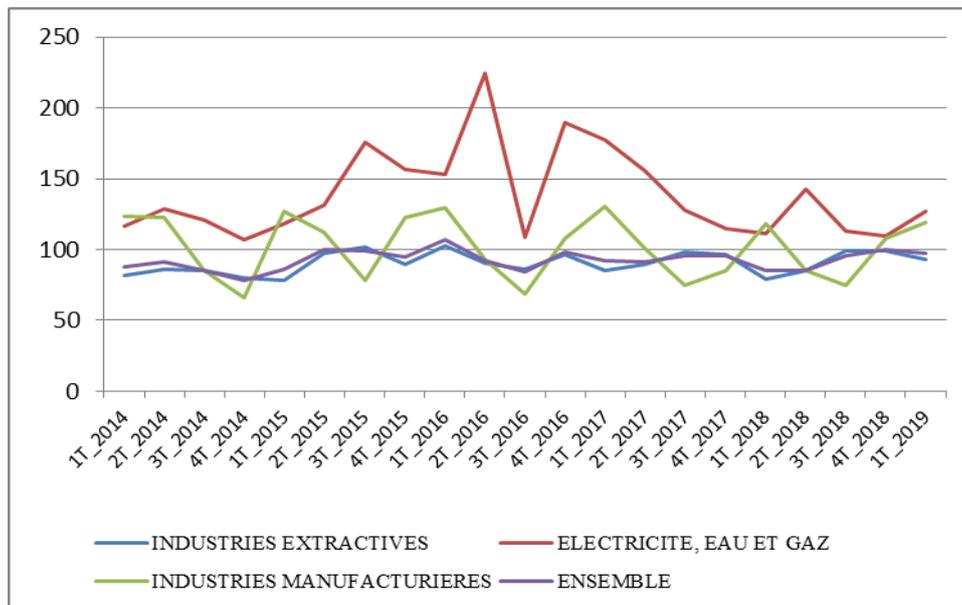
-----0-----
SECRETARIAT GENERAL

-----0-----
DIRECTION GENERALE

-----0-----
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

-----0-----
DEPARTEMENT DES SYNTHES ET STATISTIQUES
ECONOMIQUES

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (2^{ème} trimestre 2019)



Présentation

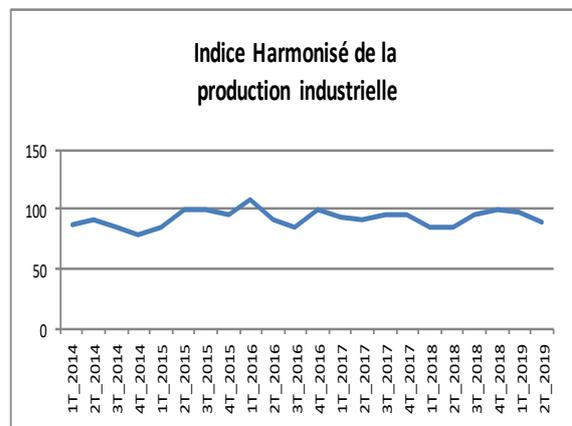
L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur permettant de mesurer l'évolution de la production du tissu industriel sur une période bien définie.

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) publie depuis janvier 2012 des notes trimestrielles de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations trimestrielles sur l'activité industrielle du Tchad.

L'indice base 100 en 2012 du Tchad, couvre les industries extractives, industries agro-alimentaires, industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, les industries pétrolières, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. L'indice est de type Laspeyres pondérant les indices de sous-branches relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale. L'échantillon comporte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin du trimestre sous revue.

Une baisse progressive de la production du tissu industriel

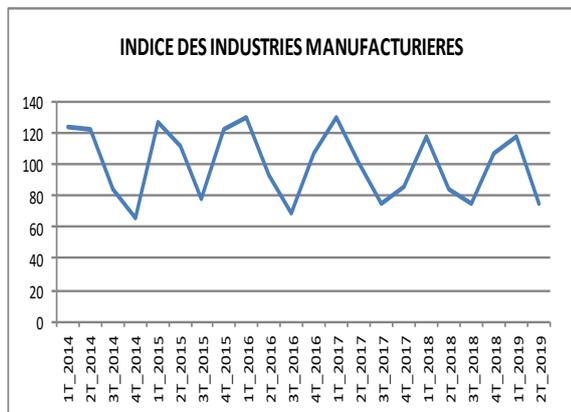
L'activité de production industrielle qui était en baisse au premier trimestre 2019 continue encore au deuxième trimestre 2019. En effet, la production des industries au Tchad au 2^{ème} trimestre 2019 a baissé de 8,3% par rapport au trimestre précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de production des industries manufacturières (-36,6%) et celle de l'industrie pétrolière (-21,4%) bien que la production de la branche de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz soit en hausse (+29,2%). En revanche, en glissement annuel, la production du tissu industriel au 2^{ème} trimestre 2019 a augmenté de 4,3%.



Une chute de production des industries manufacturières

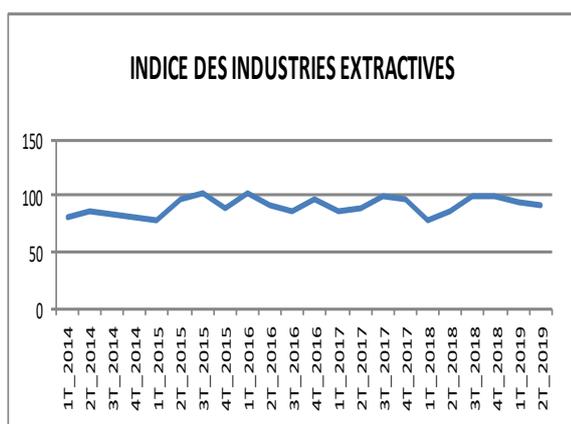
La production des industries manufacturières qui était en hausse depuis le quatrième trimestre 2018 chute au deuxième trimestre 2019. En effet, elle a baissé de 36,6% au cours du trimestre sous revue par rapport au 1^{er} trimestre 2019. De même, en glissement annuel, la

production des industries manufacturières au 2^{ème} trimestre 2019 a baissé de 12,2%.



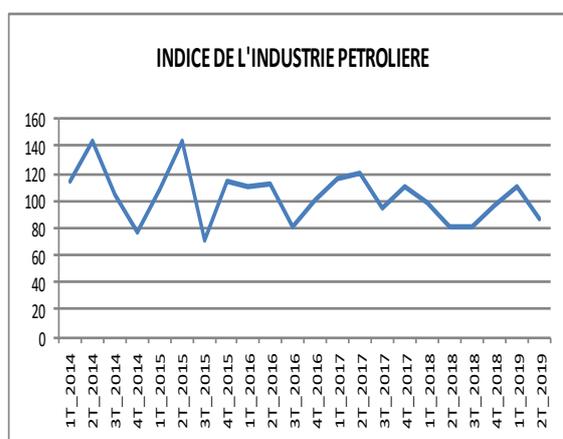
Une baisse de production des industries extractives

La production des industries extractives au 2^{ème} trimestre 2019 a baissé de 2,5% par rapport au 1^{er} trimestre 2019 suite à l'arrêt de la raffinerie causée par les travaux de maintenance qui ont débuté le 23 février. En revanche, en glissement annuel, la production des industries extractives au cours du trimestre sous revue a augmenté de 7,1%.



Une chute de production de l'industrie pétrolière

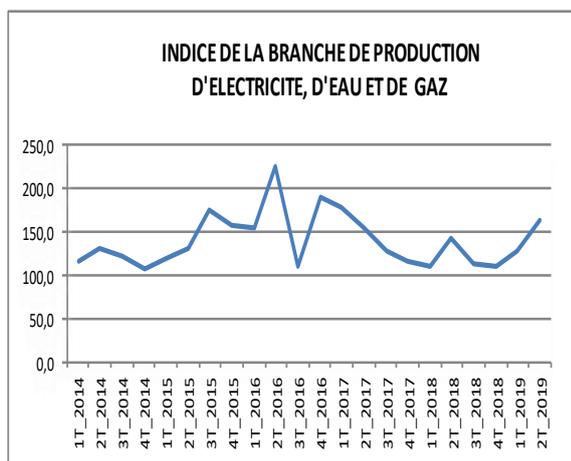
Au 2^{ème} trimestre 2019, la production de l'industrie pétrolière a chuté de 21,4% par rapport au trimestre précédent en raison des travaux de maintenance de l'installation de la raffinerie de Djarmaya. En revanche, en glissement annuel, la production de l'industrie pétrolière a augmenté de 6,5% au cours du trimestre sous revue.



Une augmentation de production des industries de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz

Les activités de production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz au Tchad ont augmenté de 29,2% au 2^{ème} trimestre 2019 par rapport au trimestre précédent. Cette croissance trouve sa source d'une part dans la rétrocession des installations d'eau potable des quartiers Dembé, Chagoua et N'Djari par la Mairie à la Société Tchadienne des Eaux qui a été effective le 14 mars 2019. D'autre part, dans l'amélioration de la fourniture d'électricité dans la ville de

N'djamena avec la réparation des machines sur le site de Farcha et l'approvisionnement régulier en carburant. De même, la production de cette branche en glissement annuel a augmenté de 15,2% au cours du trimestre sous revue.



Une croissance de production des industries de matériaux-minéraux

La production des industries de matériaux-minéraux a cru de 6,5% au 2^{ème} trimestre 2019. En revanche, en glissement annuel, elle a diminué de 9,1% au cours du trimestre sous revue en raison des difficultés d'approvisionnement en matières premières importées (gypse), en pièces de rechange et au coût élevé des combustibles.

Une forte baisse de production des industries agro-alimentaires

La production des industries agro-alimentaire a considérablement baissé de 59,5% au 2^{ème} trimestre 2019 par rapport au trimestre précédent. Cette baisse est le résultat de l'impact de la concurrence des boissons non alcoolisées en provenance du Soudan sur le niveau d'activité des Brasseries du Tchad (BDT). De même, la production des industries agro-alimentaires a baissé en glissement annuel de 38,5%.

Indices des branches regroupées			
BRANCHES REGROUPEES	2ème Trim. 2019	Glissement Trimestriel(%)	Glissement Annuel(%)
Industries extractives	91,1	-2,5	7,1
Industries agro-alimentaires	58,5	-59,5	-38,5
Industries du textile, d'habillement et cuir	0,0	0,0	0,0
Imprimerie	115,3	0,0	-34,7
Industrie pétrolière	86,1	-21,4	6,5
Industries de matériaux minéraux	64,9	6,5	-9,1
Industries métalliques	13,4	0,0	-79,7
Autres industries manufacturières	54,1	0,0	0,0
Electricité, eau et gaz	163,8	29,2	15,2
IHPI_Global	89,2	-8,3	4,3

Aperçu méthodologique de l'IPI

Champ couvert

Dans le cadre de l'IPI harmonisé dans les pays membres d'Afristat, le Champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la nomenclature d'Activités des Etas Membres d'Afristat (NAEMA) parmi les activités agricoles. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les Boulangeries industrielles qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas observées.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de liste des entreprises du répertoire des entreprises que dispose l'INSEED. Cette liste a été étendue à d'autres entreprises issues des fichiers des autres administrations (DGI, CNPS...). Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité sectorielle et de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays.

Modalité de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui de proportion cumulées. IL est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de taille de l'entreprise.

Modalité de calcul des indices

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries témoins) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du trimestre courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon le poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Annexe

Tableau A01 : Indices par branches d'activité

BRANCHES	Pondérations	T2_2018	T1_2019	T2_2019	Variation trimestrielle	Glissement annuel
EXTRACTION D'HYDROCARBURES	8148,7	84,7	93,3	90,8	-2,6	7,3
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	17,3	25,4	51,9	51,9	0,0	104,5
ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES	289,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	304,8	43,3	180,0	39,0	-78,3	-10,0
FABRICATION DE BOISSONS	100,1	278,9	103,7	126,4	21,8	-54,7
FABRICATION DES PRODUITS A BASE DE TABAC	86,6	65,3	66,5	48,9	-26,4	-25,1
FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	7,1	176,5	115,3	115,3	0,0	-34,7
RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION	907,8	80,8	109,5	86,1	-21,4	6,5
FABRICATION DE MATERIAUX MINERAUX	30,5	71,4	61,0	64,9	6,5	-9,1
FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A.	28,4	66,1	13,4	13,4	0,0	-79,7
FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	0,2	54,1	54,1	54,1	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ,	57,6	147,3	125,6	170,8	36,0	15,9
CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	12,7	119,1	132,3	132,3	0,0	11,1
ENSEMBLE	10000,0	85,5	97,2	89,2	-8,3	4,3

Source : INSEED/DSSE/SCPM

Supervision générale et coordination des travaux :

- **BARADINE ZAKARIA MOURSAL**, Directeur Général de l'INSEED ;
- **ADAMA MOUSSA KHADAM**, Directrice Générale Adjointe de l'INSEED ;
- **YOUSOUF IBN ALI**, Chef de département des Synthèses et Statistiques Economiques ;
- **AHMAT SOULEYMAN HACHIM**, Chef de Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques ;

Traitement et rédaction :

- **KOÏNA ALAÏNA**, Cadre Statisticien Economiste au service de la Conjoncture ;
- **FANGAMLA MARANDI**, Responsable de la Conjoncture.

Collecte des données :

- **BAMANI KEMDI Richard**, agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques ;
- **DAOUD Moustapha**, agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques.

Comité de lecture :

- **AHMAT SOULEYMAN HACHIM**, Chef de Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques ;
- **FANGAMLA MARANDI**, Responsable de la Conjoncture ;
- **KOÏNA ALAÏNA**, Cadre Statisticien Economiste au service de la Conjoncture ;
- **KAGONBE Boris**, Cadre Statisticien au service de la Conjoncture ;
- **DEHAINSALA DOUSWE**, Cadre Statisticien Economiste au service de la Conjoncture ;
- **YOUNOUSS Dadi**, Cadre Statisticien au service des Comptes Nationaux;

Toutes les correspondances concernant l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle sont à adresser à :
Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), BP: 453 – N'Djamena – Tchad, tel: +235 22 52 31 64, Fax: +235 22 52 66 13,